



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission Démographie et questions sociales du 19 octobre 2011

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » s'est réunie le 19 octobre sous la présidence de Françoise Bouygard. La réunion était consacrée aux thèmes indice des prix et pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat est un agrégat macro-économique. Il ne reflète donc pas la réalité des situations individuelles. Toutefois, conscient de cette difficulté, l'Insee a, de sa propre initiative, puis pour répondre aux recommandations des rapports Quinet et Stiglitz-Sen-Fitoussi, engagé des travaux qui améliorent l'articulation entre ces visions macro et micro économiques. De plus, l'Insee a développé un plan de communication spécifique qui porte à la fois sur le pouvoir d'achat et l'indice des prix à la consommation (IPC). En ce qui concerne l'IPC, la multiplication des demandes et la diversification de la consommation rendent nécessaire de faire évoluer sa méthodologie. En particulier, celle-ci pourrait intégrer à terme une nouvelle source d'information : des données de caisse. Par ailleurs, le système statistique public met progressivement en œuvre les recommandations du rapport Vorms sur les statistiques de l'immobilier. L'enquête examinée en opportunité (cadre de vie et sécurité) a obtenu un avis favorable.

Le thème du Pouvoir d'achat se situe à la frontière entre macroéconomie et statistique sociale comme l'a expliqué Fabrice Lengart. Le pouvoir d'achat est un agrégat construit par la comptabilité nationale à partir du « revenu disponible brut » (RDB) des ménages. La statistique sociale, de son côté, produit de nombreux chiffres de niveaux de vie. Le RDB recouvre les revenus d'activité et du patrimoine perçus par l'ensemble des ménages auxquels sont ajoutées les prestations sociales en espèces et dont sont déduits les impôts courants et les cotisations sociales à la charge des ménages. Le revenu disponible issu des enquêtes de la statistique sociale est construit de la même manière. Toutefois, certains éléments sont traités différemment par la comptabilité nationale et la statistique sociale. Ainsi, le RDB intègre aussi des revenus imputés (loyers des propriétaires occupants, ...) et intègre une évaluation des revenus liés à l'activité non observée. En comptabilité nationale, les impôts déduits une année donnée sont les impôts payés la même année alors que la statistique sociale soustrait les impôts calculés sur les revenus de l'année. De plus, comptabilité nationale et statistique sociale utilisent des déflateurs légèrement différents pour obtenir le pouvoir d'achat d'un côté, le niveau de vie de l'autre. Pour rapprocher ces deux concepts, l'agrégat macroéconomique de pouvoir d'achat a été ramené à une réalité individuelle par la prise en compte de la taille de la population (c'est-à-dire le nombre d'unité de consommation).

La première recommandation que le rapport Quinet a émise en vue de réduire l'écart entre les chiffres diffusés et le ressenti du public en matière de pouvoir d'achat demandait justement la publication d'indicateurs par unité de consommation. L'Insee publie désormais régulièrement, dans une rubrique spécialement dédiée de son site, des agrégats macroéconomiques par unité de consommation. Un « revenu arbitral » a également été construit et des données sont diffusées chaque année. Les dépenses de consommation pré-engagées qui y sont prises en compte recouvrent principalement les dépenses liées au logement, aux télécommunications et aux services financiers. Un éclatement du compte des ménages (revenus et consommation) par catégories de ménages a été réalisé à titre expérimental sur une année. La pérennisation d'une telle production suppose la mobilisation de moyens importants. En revanche, les préconisations du rapport Quinet concernant le logement n'ont pas encore été mises en œuvre.

Par ailleurs, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a établi une feuille de route sur la mesure du bien-être social et du progrès économique pour les instituts nationaux de statistiques autour de trois axes : la comptabilité nationale, le bien-être dans toutes ses dimensions et le développement durable. Son rapport, tout en confortant le calcul du PIB en tant que mesure de la production sur le territoire national, estime que la mesure du bien être dans sa dimension économique doit être assise sur le compte des ménages, non seulement sur les comptes de flux (revenu, consommation) mais aussi sur les comptes de stocks (patrimoine). Par ailleurs, les recommandations se situent dans le prolongement du rapport Quinet en

insistant sur la nécessaire articulation entre la vision macroéconomique et la diversité des situations individuelles. L'Insee poursuivra et élargira les travaux déjà engagés dans ce sens. Au niveau européen, l'Insee co-pilote avec Eurostat le groupe de travail mis en place pour suivre les préconisations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.

La complexité du sujet Indice des prix-Pouvoir d'achat a amené l'Insee à développer un plan spécifique de communication que Françoise Dussert a décrit. Ce plan repose sur trois grands principes : utiliser le site web de l'Insee et les réseaux sociaux, rapprocher les informations sur le pouvoir d'achat et celles relatives à l'indice des prix à la consommation, réaliser des supports de communication en direction du grand public. Un accès direct sur la page d'accueil du site Insee a été aménagé. Y figurent notamment un dossier rédigé par un non spécialiste, une vidéo, un quizz et une foire aux questions. Ces outils mis en ligne en septembre ont été présentés dans diverses manifestations et sont bien reçus par le public. Une version améliorée du simulateur de l'indice des prix et un outil visuel de décomposition du « panier de la ménagère » sont en préparation.

Cyrille Lachèvre, qui était invité à exprimer le point de vue d'un journaliste sur ce plan de communication, considère que sur des sujets aussi proches des préoccupations des gens, trois exigences s'imposent : une exigence de pédagogie, une exigence de vérité (ou d'exhaustivité) et une exigence de proximité. Sur les trois aspects, le dispositif mis en place constitue un net progrès qui devrait être renforcé par les développements annoncés. Toutefois, plusieurs entrées (catégories socioprofessionnelles, déciles de revenus,...) font encore défaut. De plus, l'attractivité du site pourrait être améliorée en jouant davantage sur les couleurs et en utilisant une typographie plus chaleureuse.

Patrick Sillard a ensuite présenté les évolutions méthodologiques envisagées pour l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC est un indicateur fondamental qui mesure l'inflation. Il est calculé par l'Insee dans un cadre fixé par des règlements européens. La diversification de la consommation et des demandes de plus en plus fines en termes géographiques et de segments de consommation (produits biologiques, éco-labelisés,...) rendent nécessaires de faire évoluer sa méthodologie. L'évolution méthodologique à l'étude consisterait à utiliser des données de caisse de grandes surfaces. Ces données correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour chaque produit disposant d'un code-barres et dans chaque magasin, du nombre d'unités vendues et des prix pratiqués. L'étude de faisabilité menée sur la période 2010-2011 a permis de vérifier que l'IPC calculé avec de telles données était cohérent avec l'IPC actuel. L'Insee a donc décidé de poursuivre les investigations en réalisant un test sur des données réelles avec les enseignes volontaires. L'utilisation de données de caisse permettrait, entre autres, d'accroître considérablement le nombre de relevés de prix et de les enrichir, de multiplier les références de produits, d'améliorer la mesure de l'effet qualité. Cette phase de test vise également à mieux étudier l'articulation entre collecte de terrain et données de caisse (qui en tout état de cause représentent en termes de produits et de points de vente au plus 20% du champ à couvrir, étant entendu que les autres circuits de vente et les autres produits continueront à être pris en compte), définir les modalités de contrôle de la qualité des données, préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrirait la collecte en régime permanent et mettre en place un plan de reprise d'activité pour faire face à d'éventuelles interruptions dans la transmission de l'information. Les participants ont toutefois attiré l'attention sur le risque de dépendance vis à vis de fournisseurs privés. D'autres risques concernent le recours à une information qui n'a pas été produite à des fins statistiques et les ruptures éventuelles des chaînes de transmission. De plus, les facilités apportées par l'instrument informatique ne doivent pas déboucher sur l'automatisation de certains segments du processus de production de l'IPC tel que la mesure de l'effet qualité. Les expérimentations ont été conduites en période de forte modération des prix. Les résultats seraient-ils aussi encourageants dans une conjoncture différente ?

La mise en oeuvre des recommandations du rapport Vorms progresse. En ce qui concerne l'étalonnage des sources statistiques privées, le bureau du Cnis a décidé de procéder à une nouvelle expérimentation. Les notaires publient désormais des indicateurs avancés. Le contenu des bases notariales fournies à la statistique publique doit faire l'objet d'un décret très attendu. La mise à disposition du fichier Filocom à un public élargi est en cours de discussion avec la DGFIP. La diffusion sur le site du SOeS des séries concernant les constructions neuves devrait bientôt reprendre. Les données manquantes seront reconstituées.

Pour 2012, première année de test pour le panel Elipss (Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales), cinq projets d'enquête ont été déposés suite à un appel d'offre.

Enfin la présidente, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable à l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».